



LA PRIME DE « POUVOIR D'ACHAT »



(1) Hors cadre de direction

(2) Sauf managers

(3) 600€ pour ceux inférieur à 1.5 SMIC, 500€ pour les autres

(4) 0 Si salaire brut > 36 000€, si salaire < 36 000€ : 600€, si salaire < 27 000€ : 1 000€

(5) **De 500€ à 1 100€ inversement proportionnelle à la rémunération.**

Autres établissements

La Poste	300€
Société Générale	250€
BNP	1 000€
Crédit Mutuel	1 000€
CIC	1 000€

Comment ça marche ?

Cette prime exceptionnelle exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux jusqu'à 1 000€uros peut être versée par toutes les entreprises à leurs salariés.

Elle devra faire l'objet d'un accord d'entreprise conclu avant le 31 mars 2019 **MAIS en attendant le chef d'entreprise peut décider unilatéralement de la verser entre le 11 décembre 2018 et le 31 mars 2019**

Mise à jour le 30/12/2018

